

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 40 (1902)
Heft: 42

Artikel: A malin, malin et demi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour savoir lequel des deux:
Du pont *un* ou du pont *deux*,
Obtiendrait la préférence!
Hélas, en cette occurrence,
Survint un nouveau projet
Préconisant un *remblai*.
Et le Conseil, vu l'urgence,
Faisant toute diligence,
Vota d'emblée.... un délai!

MORALE.

On dit bien : « Time is money »,
Mais c'est bon pour les Anglais!

J'ai vu vendanger dans l'Italie méridionale, aux environs d'Amalfi, dans cette terre classique par excellence ; je ne pense pas que ces vendanges-là diffèrent beaucoup de celles des Romains des environs de Culliacum, il y a dix-huit siècles.

Ici et là, au sein de la verdure, s'élevait un petit autel de marbre blanc dédié à Bacchus. Le dieu y était représenté ceint d'une feuille de pampre, le rire largement ouvert, une coupe à la main.

Qu'on est loin de tout cela, maintenant... et combien elle est devenue prosaïque, notre vendange !

Près des pressoirs, au lieu des théories de jeunes filles vêtues de blanc, dansant et chantant, on voit le visage soucieux des courtiers supputant le prix de la récolte ; nos vigneron, dit-on, n'ont plus le droit d'être joyeux... seule, la nature est restée la même. Ce sont les mêmes coteaux que dore le soleil d'octobre, ce sont les mêmes montagnes se mirant dans les eaux bleues du Léman.... seulement, au lieu des gracieux autels de marbre édifiés en l'honneur du dieu, on voit la silhouette étrange et menaçante des canons contre la grêle braqués sur le ciel.

Il y a dix-huit siècles, on songeait à le remercier... aujourd'hui, on lui tire dessus.

Nous avons mis deux mille ans pour en arriver là !

27 septembre 1902. CH.-GAB. MARGOT.

On rudo maulhonêto.

Quand on a fé on bon sonno et mimameint quand on n'a pas pu dremi à tsavon po cein que caquon est venu vo criâ et vo segougni pè on bré, tandi qu'on roncliavè bin adrai, ma fai, on sè relavè mau grâ, tot eintoupenâ, on aovrè on mor asse grand qu'on tavé dè salière ; on bâillè qual'ra cinq iadzo ; on écalabré et on édzerre avoué lè dou brés, coumeint s'on volliâvè férè lo toste à la patrie à l'abbahy, bréf ! on est tot mau fottu, kâ vo seimbllio que voulra pé sé retreinta tandi qu'on roncliavè et l'est por cein qu'on allondzé lè brés, coumeint lè fennès, lè z'autro iadzo, quand mésourâvont à la demi-auna.

Stu tsautain, tandi lè fenésons, que l'avâi fé 'na raveu dâo dianstre, l'assesseu étai zu, l'aprés-midzo, férè un petit clopet pè la grandze, su la tête, amont lo solai.

C'étais justameint 'na demeindze, et coumeint dè coutema, y'avâi dévant la grandze, dezo lo couvai, 'na demi-dozanna dè clliâo lulus que barjaquâvè dè cosse et dè cein, ein tourdeint que dâi vaudai, quand bin cein est défeindu.

L'assesseu, quand s'est venu l'hâora dè mairindenâ, décheint l'étsila po allâ à l'hotô et quand vî tliâo gaillâ lâo fâ ein bâilleint et ein allondzeint lè brés :

— On est rudo bin quand on a fé on bon sonno, et l'ai sarè restâ onco 'na bouna vourba sein clliâo pestès dè motses que sont adé à veni vo fousenâ déveron lè z'orolhiès !

Adon coumeint l'assesseu s'êteindâi onco mè et bâillivè coumeint se n'avâi rein dremai dè houit dzo, lo taipi, qu'étai permi clliâo lulus lâi fâ !

— Oh bin ! assesseu, ne fâ rein, du z'ora, lè tambou dè bassa vont sè veindre bin meillâo martsi !

— Et porquiet ? lâi déemandè adon l'assesseu.

— Paceque vayo que la pé dè bourrisquo s'allondzé !

— Vo z'ârai failli ourè lè reccaffâiès dâi z'autro.

A malin, malin et demi.

C'était à l'époque de la chasse, il y a une quarantaine d'années. Un membre du barreau

lausannois avait passé quelques jours aux Ormonts, battant la montagne en compagnie de son fidèle épagneul. Il était à Aigle depuis une heure ou deux et allait prendre le train de Lausanne, lorsqu'il vit arriver un brave homme de la Forclaz, chez lequel il avait logé un jour.

— Quel bon vent vous amène ? lui demanda-t-il.

— Hélas ! le vent de la misère, monsieur l'avocat : il me faut passer chez le receveur, par rapport aux impôts. Nous autres Ormonnans, nous n'allons guère à Aigle pour notre plaisir.

— Eh bien, si vous le voulez, nous prendrons un doigt d'Yverne. Ça vous redonnera du cœur au ventre. Seulement, je n'aurai pas le plaisir de rester longtemps avec vous ; mon train part dans une demi-heure.

— Puisque vous êtes si aimable, monsieur, laissez-moi vous poser une petite question.

— Je vous écoute, mon ami.

— Voici : quand un chien dérobe quelque chose, c'est-il pas son maître qui est tenu de dédommager le lésé ?

— Hé ! hé ! vous me paraissiez aussi ferré sur le code qu'un vieil avocat.

— Heu ! on sait ce qu'on sait... Mais j'aime-rais l'entendre de votre bouche : n'est-ce pas le maître du chien qui doit réparer le dommage ?

— C'est absolument comme vous le dites.

— Il ne peut pas se soustraire à cette obligation ?

— En aucune manière.

— Eh bien, monsieur l'avocat, il est arrivé que, la nuit où vous avez dormi chez moi, votre chien — je ne m'en suis aperçu qu'après votre départ — votre chien m'a volé un jambon.

— Et que valait-il votre jambon ?

— C'était un très beau jambon, monsieur l'avocat, un jambon comme on en voit peu ; mais je ne vous en demanderai pas plus de quinze francs.

— Fort bien, mon ami. Faites-moi donc une petite facture. Nous allons régler cela séance tenante.

Et, disant ces mots, l'avocat tend au montagnard un papier sur lequel il vient d'écrire :

« Honoraires de M^e X..., avocat, à Lausanne, pour une consultation donnée à M. Z. de la Forclaz, au sujet d'un chien voleur de jambon, fr. 20. »

La lettre suivante nous est adressée de Moudon :

A la rédaction du *Conteur*.

Messieurs,

L'anecdote que vous avez publiée dans votre numéro du 13 septembre, — une dame française répondant à son fils que la fabrication des paniers est une industrie du pays, — m'a remis en mémoire une autre anecdote, que nous conta une fois M. G. Renard, ancien professeur à l'Université. Je lui laisse la parole :

— J'étais une fois, nous dit-il, dans une soirée où l'on semblait prendre plaisir à rabaisser devant moi le mérite de la Suisse et des Suisses. Une dame s'approcha et me dit d'un air moqueur : — Vraiment, monsieur, il y a des universités en Suisse et vous y professez ? Mais quelle langue y parlez-vous ? »

— J'y parle le *suisse*, madame ! répondit M. Renard.

Un ancien étudiant.

On notéré ébaïat.

(*Patois d'Oron.*)

Le notéré avé fautaz dè tuteur por sup-portaz di dzoune zabres. Et va Dzan-Pierre et la dit :